



SECTION INDRE ET LOIRE

COMPTE RENDU DE LA CAPL DU 08/11/2016 LISTE D'APTITUDE DE B EN A 2017

En introduction de la CAP, des éléments chiffrés sur les promotions prononcées au niveau national les années précédentes nous ont été fournis :

Année de promotion	Plage d'appel statutaire	Nb. candidats	Nb. promus
2016	23 740	3 999	185
2015	23 824	4 061	184
2014	23 866	4 176	200
2013	24 193	4 338	234

En 2016, 24 % des candidats avaient entre 45 et 50 ans, 31 % de 51 à 55 ans, 28,8 % de 56 à 60 ans. 40 % des promus avaient entre 51 et 55 ans, 36,5 % avaient entre 56 et 60 ans.

Pour l'Indre et Loire, voici quelques chiffres :

Année de promotion	Plage d'appel statutaire	Nb. candidats
2017	231	27
2016	224	24
2015	-	24
2014	-	26
2013	-	29

Pour notre département, les potentialités s'élèvent pour 2017 à une sélection (comme pour 2015 et 2016...)

Selon le DDFIP, dans les critères de sélection figurent .le nombre de croix « excellent » du tableau synoptique, le cumul des valorisations, l'assurance d'une mobilité fonctionnelle et géographique, la participation à des groupes de travail et à des actions de formation, la capacité à exercer des fonctions d'encadrement, ou bien de « *prendre un ascendant* » dans un collectif de travail... et évidemment les commentaires des notateurs. Une fois de plus, cette CAP locale n'a permis d'éclairer que très relativement les élus sur les critères de sélection qui ont prévalu au choix fait.

Les années précédentes, bien que la potentialité de sélection soit limitée à une seule personne pour le département, la direction proposait deux noms (sachant qu'il était d'usage que les derniers agents non retenus au plan national constituent le premier vivier local l'année suivante)

Cette année, changement d'attitude : un seul nom est proposé, le DDFIP indiquant : "*Il ne faut pas donner des illusions à quelqu'un pendant un an, ni bloquer des candidatures nouvelles qui émergent ou émergeront*" (sic)

Pour la CGT, aucune des deux options n'est satisfaisante, la sélection par liste d'aptitude étant d'une opacité complète. **La CGT a voté contre la proposition de l'administration sur le principe de la liste d'aptitude mais évidemment pas contre le collègue retenu.**

Au final est proposé pour la sélection Marceau RAVENELLE – SIP Chinon (*classé deuxième l'an dernier*)

Les élus et l'expert CGT Finances Publiques (Thierry DURIN, Chantal ROBLET, Nathalie VERGEZ-BERTHIER)

Tours, le 10 novembre 2016